

CHAMPIONNAT FLOTTE PARTAGEE DES PAYS DE LA LOIRE 2024-2025

REGLEMENT SPORTIF

1. Organisation :

Les épreuves du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire sont organisées par les Clubs de la Ligue de Voile des Pays de la Loire. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation du Championnat est coordonnée par la Ligue de Voile des Pays de la Loire.

Les épreuves se courent en « flotte partagée » fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage direct.

Le Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Il donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte partagée ».

La coordination du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire est assurée par :

- Thomas ROMONT : thomas.romont@free.fr
- Mathieu RICHARD : mathieu.richard@ffvoile.fr

2. Programmation et calendrier

2.1 Programmation du Championnat régional flotte partagée 2024-2025 :

Le Championnat régional flotte partagée 2024-2025 se déroulera sur 4 étapes :

Etape 1 : SNO - Carquefou / Dimanche 17 novembre 2024 (réserve le dimanche 24 novembre)

- Types de bateaux : J22
- Club organisateur : SNO-Nantes, Port Breton -Tél : 02 40 50 51 81
- Contact : Florian Ribeiro - Tel : 06 73 57 31 24 – florian.ribeiro@snonantes.fr

Etape 2 : Pornichet / Dimanche 15 décembre 2024

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Contact : José VASQUEZ Tel : 06 95 07 25 81 - jose@apcc-voilesportive.com

Etape 3 : Pornic / Samedi 25 janvier 2025 (réserve le dimanche 26 janvier)

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Club Nautique de Pornic - Tél : 02 40 82 34 72

- Contact : Sarah Ben Amar - Tel : 06 60 06 01 80 - sarah@cnpornic.com

Etape 4 : Les Sables d'Olonne / Samedi 1^{er} mars 2025 (réserve le samedi 8 mars)

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : SN Sablais – Tél : 02 40 42 32 11
- Contact : Gaël BIGOT – Tél : 06 40 10 96 70 – gael.sns@orange.fr

2.2 Finale de bassin Atlantique :

A l'issue du Championnat régional flotte partagée, une « Finale de bassin Atlantique » aura lieu (*date et club organisateur à confirmer ultérieurement*).

Cette Finale de bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des ligues Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Les 4 premiers équipages du « Championnat régional flotte partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de bassin Atlantique ».

3. Inscriptions au Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire

3.1 Nom d'équipage

Chaque équipage s'inscrira au Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes du Championnat. Les équipages seront classés au Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire sous leur « nom d'équipage ».

3.2 Composition d'équipage

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles de façon totalement libre). Cependant le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course. A chaque étape, l'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant pourra également changer d'une étape à l'autre. Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile.

3.3 Inscriptions

Chacune des étapes sera annoncée par un « Avis de course ». Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des clubs organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans l'Avis de course et selon les points 3.3 et 3.5 du présent Règlement. La date de début des inscriptions est fixée 1 mois avant la date de l'épreuve, ainsi les inscriptions débuteront :

Pour l'étape 1 : Le 17 octobre 2024
Pour l'étape 2 : Le 15 novembre 2024
Pour l'étape 3 : Le 25 décembre 2024
Pour l'étape 4 : Le 1 février 2025

Une inscription préalable ne sera pas considérée.

3.4 Droits d'inscription

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque Etape dans l'Avis de course. Le montant maximal ne devra pas excéder **35€ par équipier** participant.

3.5 Limitation du nombre de places

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course. Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » du Championnat, un certain nombre de places seront attribuées selon les modalités suivantes :

1. 3 places sont réservées au club organisateur de l'Etape.
2. 2 places sont réservées pour chacun des autres clubs de la ligue désirant participer.
3. 1 place est réservée à chaque CDV de la ligue. Ainsi chacun d'entre eux a la possibilité de constituer un équipage composé de multiples clubs de leur CDV.

4. Après avoir respecté les 3 points ci-dessus, s'il reste des places à attribuer à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'étape pourra les attribuer, y compris en inscrivant des équipages « hors ligue ».

NB : chaque équipage représente donc un club, ou un CDV, qui est celui majoritairement représenté au sein de l'équipage.

4. Classement du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire

4.1 Classement de chaque étape :

Chacune des 4 étapes donnera lieu à son classement propre.

Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi.

A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1^{er}, 2 points pour le 2^{ème}, etc.

Un équipage absent à une étape marquera le nombre de points correspondant au nombre total d'équipages classés au championnat + 1.

4.2 Classement général du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire

Le classement général sera établi en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 4 étapes pour chaque équipage.

En cas d'annulation d'étape(s), le classement général sera établi :

- en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 3 étapes si 3 étapes sont courues,
- ou en additionnant les points des 2 étapes si seulement 2 étapes ont été courues
- ou sur une seule étape si une seule étape a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon la section A8 des RCV.

4.3 Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique »

Les 4 premiers équipages du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5^e du Championnat sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue des Pays de Loire étant de 4 places).

5. Règles applicables

Le Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire est régi par :

- les règles de course à la voile de World Sailing 2021-2024
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire 2024-2025,
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.